

□

## **CONVOCATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

**La présente convocation est envoyée le :**

**Une assemblée générale extraordinaire de l'association loi 1901:  
OPALE SHORE CHAPTER**

**sera tenue à la concession Harley-Davidson**

**le 04 décembre 2010 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 a 17h00**

**L'Ordre du jour est le suivant:**

**- Election d'un nouveau membre du bureau :  
Directeur**

**NOUS COMPTONS SUR VOTRE PRESENCE.**

**En cas d'impossibilité de participer, il vous est possible d'être  
représenté par un autre membre. Pour cela il suffit de remplir le  
pouvoir ci-dessous et soit de nous l'adresser soit le remettre à la  
personne de votre choix.**

**A l'issue de l'assemblée, le pot de l'amitié vous sera offert à partir de  
17H00.**

**Le secrétaire :**

# **POUVOIR**

**Je soussigné.....**

**N° HOG:**

**Date fin de validité:**

**Donne pouvoir à:**

**M.....**

**N° HOG:**

**Date fin de validité:**

**Représenter et voter en mon nom à l'Assemblée Générale  
extraordinaire de l'Association:**

**Opale Shore Chapter du 04 décembre 2010.**

**Le ..... A..... (bon pour pouvoir et signature)**

**Le numéro carte HOG est obligatoire pour pouvoir voter**

# Règlement du vote

## 1. PÉRIODE DU VOTE :

Le vote aura lieu le samedi 04 décembre 2010 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

**2. ADMISSIBILITÉ :** Le poste libre est ouvert à tous les membres qui sont inscrits au HOG et au Chapter (carte HOG à jour). **Sont exclus les membres non à jour des cotisations HOG.**

## 3. COMMENT POSTULER A UN POSTE:

**POSTULER :** « Postuler » signifie que la personne est membre de OPALE SHORE CHAPTER et du HOG.

Il n'est pas nécessaire d'être à jour des cotisations au Chapter

Le règlement du vote sera disponible :

- à la concession.
- auprès du secrétaire.
- sur le site OPALE SHORE CHAPTER (accès membres).

**Le règlement n'est nullement parrainé, approuvé ou administré par la concession, et il n'est pas associé à cette organisation. Tout commentaire, toute question ou toute plainte concernant le présent règlement doit être adressé au secrétaire, et non à la concession.**

A. Soit remplir le formulaire ci-joint et le faire parvenir à la concession ou au secrétaire, soit remplir le formulaire en ligne sur le site Opale Shore Chapter (accès membre).

B. Pour être admissible le formulaire d'inscription du candidat doit être vierge de toutes ratures, rayures, surcharges etc..

C. Le secrétaire tiendra à jour la liste des candidats.

Cette liste sera disponible à la concession et sur le site d'Opale shore Chapter (accès membres seulement)

## 4. DEROULEMENT DU VOTE:

Le vote se déroulera à bulletin secret le 04 décembre 2010 à la concession Harley-Davidson de St Leonard de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Pour ce faire, des enveloppes de même type ainsi que la liste des candidats seront disponibles à la concession et transmises à chaque membre titulaire ou associé du Chapter (si deux membres du chapter font partie de la même famille, deux exemplaires seront transmis), par courrier à l'adresse indiquée sur les formulaires d'inscription au chapter et suivant liste à jour remise au secrétaire par le trésorier.

S'il n'est pas à jour des cotisations HOG et Chapter le membre titulaire ou associé pourra participer au vote.

Le membre titulaire ou associé qui ne peut se déplacer ce jour là, aura la possibilité de voter soit par procuration à un membre du chapter soit en renvoyant le formulaire de vote à la concession pour le **03 décembre 2010**. Les bulletins arrivés par la poste à la concession le 04/12/2010 avant l'ouverture du vote de 10h00 dernier délais seront pris en compte.

Le registre de vote ne sera transmis par le Dealer (Directeur de la concession) qu'à l'ouverture du vote et ouvert par le secrétaire (**ou un membre du bureau**) en présence d'un membre du Chapter (du bureau ou non) qui remplira le listing des votants.

Aucun bulletin de vote ne sera pris en compte après le vote sous prétexte de grèves, de retard de distribution de courrier ou autre motif.

Tout bulletin sera déclaré nul en cas de ratures, rayures, surcharges ou autre inscription.

Une urne sera mise à disposition, par la concession, dans le local du chapter.

Une personne à la fois pourra voter.

Seul le secrétaire (ou un membre du bureau) et un autre membre du chapter (du bureau ou non) seront présents pour valider le bulletin du votant, à l'aide d'une liste à jour fournie par le trésorier.

#### **7. DISQUALIFICATION:**

Tout membre du Chapter, titulaire ou associé qui troublera le déroulement du vote par ses actions ou remarques désobligeantes concernant le vote sera exclu du vote soit par l'officier dans le rang le plus important présent et après en avoir informé le dealer soit par le Dealer lui-même.

#### **8. DEPOUILLEMENT DES BULLETINS:**

Les bulletins de vote seront dépouillés et comptabilisés par trois membres du Chapter (du bureau ou non).

Tous les membres du Chapter titulaires ou associés pourront assister au dépouillement sans intervenir dans le comptage des votes.

En cas de doute sur le comptage, une vérification des bulletins sera possible mais par trois autres membres du Chapter.

#### **9. ANNONCE DU RESULTAT :**

Le résultat sera annoncé par le Dealer.

Seul ce dernier, conformément à la charte du HOG peut investir un Officier d'une fonction, c'est pourquoi le résultat du vote est soumis à son approbation.

Le Dealer peut refuser le vote sans en avoir à justifier sa décision. Dans ce cas un nouveau vote sera soumis aux membres immédiatement et seuls les membres présents pourront voter.

En cas d'égalité entre candidats, le Dealer pourra soit donner sa voix à l'un ou l'autre candidat, ou soit décider d'un autre vote.

#### **10. REGLEMENTS APPLICABLES :**

Les seuls règlements applicables pour le vote et la nomination sont ceux en vigueur définis dans les statuts et conformes à la charte du HOG régissant les Chapters.

**11. CONFIDENTIALITÉ :** En participant à ce vote, vous consentez à la collecte, à l'utilisation et au partage de renseignements vous concernant, aux fins d'administration du vote conformément à notre politique de protection de la vie privée.

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION COMME  
CANDIDAT AU: POSTE DE DIRECTEUR OPALE  
SHORE CHAPTER**

**le 04 décembre 2010**

NOM:

PRENOM:

SURNOM:

CARTE HOG N°:

DATE FIN DE VALIDITE CARTE HOG:

Déclare vouloir me présenter au poste de Directeur d'Opale Shore Chapter et autorise le secrétaire du chapter à m'inscrire comme candidat à ce poste et à diffuser ma candidature, comme pour tous les autres candidats, par courrier et sur notre site internet afin d'en informer les membres du chapter.

Je reconnais que seul le DEALER, conformément à la charte du HOG, peut investir un Officier d'une fonction et que le résultat du vote doit être soumis à son approbation.

Ce document est a faire parvenir au plus tard le : **28 novembre 2010**

soit au siège du chapter

soit au secrétaire du Chapter



ADRESSE DU CHAPTER: Opale Shore Chapter  
Harley Davidson Côte d'Opale  
6 zone industrielle de la Liane  
62360 St léonard

ADRESSE SECRETAIRE: PATRAS DE CAMPAIGNO Stéphane  
122 Rue Carnot  
62230 Outreau  
Tél : 03.21.83.97.02